

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 15 juillet 2019

Date de l'annonce publique : 08/07/2019

Date de la convocation des conseillers : 08/07/2019

Présents JUNGEN, bourgmestre ; PESCH-DONDELINGER, échevine ; QUINTUS-SCHANEN, échevine ; BERGER, conseiller ; BRIX, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; MARQUES, conseiller ; MICHELS, conseiller ; REDING, conseiller ; REITER, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; STRECKER, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.

Absent(s) ./.

Référence CC.2019-7-15 - 6.2

Point de l'ordre du jour 6.2

Objet Impôt foncier - Fixation des taux multiplicateurs pour l'année d'imposition 2020.

Le conseil communal,

Vu la loi du 1^{er} février 1967 modifiant certaines dispositions de la loi du 1^{er} décembre 1936 sur l'impôt foncier relatives aux taux communaux ;

Vu la loi du 22 octobre 2008 portant promotion de l'habitat et création d'un pacte logement avec les communes ;

Considérant qu'il incombe au conseil communal de fixer annuellement les taux de l'impôt foncier ;

Vu la circulaire ministérielle n° 2319 relative à la fixation de l'impôt commercial recommandant aux communes de faire voter les taux de l'impôt foncier en même temps que celui de l'impôt commercial ;

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

De fixer, pour l'**année d'imposition 2020**, les taux multiplicateurs à appliquer en matière d'impôt foncier comme suit :

Impôt	Taux	Catégorie d'immeuble
A	500%	Propriétés agricoles
B1	750%	Constructions industrielles et commerciales
B2	1000%	Constructions à usage mixte
B3	250%	Constructions à autres usages
B4	250%	Maisons unifamiliales, maisons de rapport
B5	1000%	Immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation
B6	1000%	Terrains à bâtir à des fins d'habitations

■

Sollicite l'approbation de la présente délibération en vertu de l'article 105 de la loi communale.

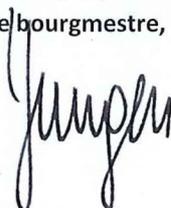
En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le jeudi 25 juillet 2019

Le bourgmestre,



Le secrétaire,

